

Règlement - pièces graphiques

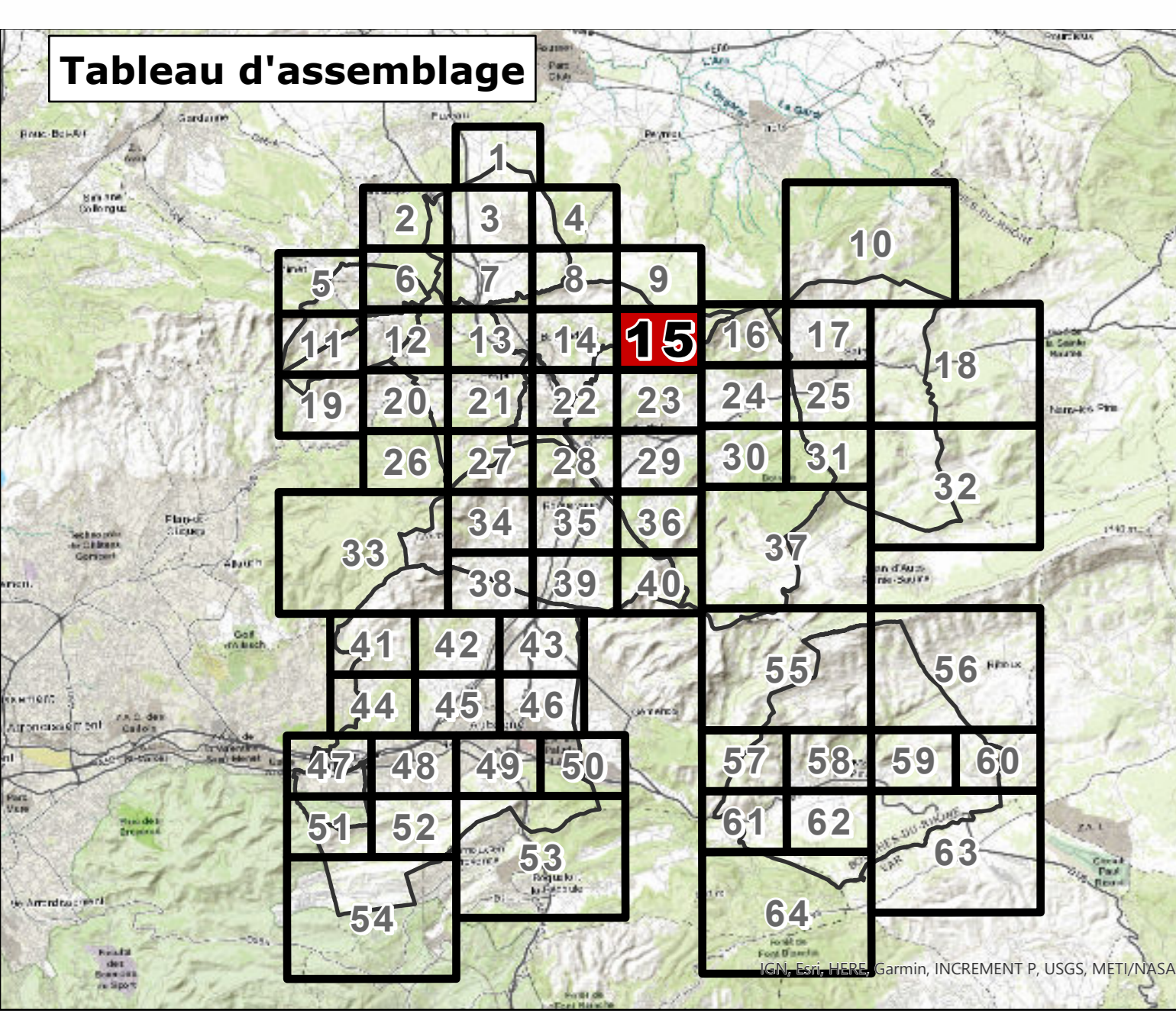
N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
15

PLUI approuvé par DCM le 29 juin 2023

AURIOI, LA BOUILLADISSE

N
1:2 000



Urbanisme

- Limite de zone

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

Risque inondation réglementé par le PLUI

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie

- Alés table - Prescriptions simples
- Alés table - Prescriptions renforcées
- Alés fort - Zone inconstructible

Pour les communes de La Bouilladisse, Peyret et Saint-Zacharie

- Porte à Connaissance - PAC Huveaune

MODÉLISATION DU RISQUE

- Alés table - Prescriptions simples
- Alés modéré - Prescriptions renforcées
- Alés fort (jusqu'à 0,5 m/s) - Zone inconstructible
- Alés fort - Zone inconstructible

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

- 25 de priorité 1 (P1)
- 25 de priorité 2 (P2)
- 25 de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

- Périètre de protection immédiate - source ARS
- Périètre de protection rapprochée - source ARS
- Périètre de protection immédiate - source hydrogéologique avec un débit de protection au puits de captage de 10 l/s et un débit de protection au puits de captage de 10 l/s
- Périètre de protection rapprochée - source hydrogéologique avec un débit de protection au puits de captage de 10 l/s et un débit de protection au puits de captage de 10 l/s

Fond de Plan

- Parcelles
- Élément de repère
- Bât dur
- Patinoire ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimetière

